

VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des services technique
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.28.83 / 06.98.46.24.54
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LC

DÉCISION N° 2023-03/24 CONTRAT DE SERVICE FIBRE POUR LES SERVICES COMMUNAUX AVEC LA SOCIETE AB.COM.SERVICES

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de maintenir l'abonnement au réseau fibre optique de la mairie et de basculer sur la 4G en cas de coupure ;

CONSIDÉRANT que la société AB.COM.SERVICES, sise 901, avenue des Crémades à Orange (84100), a fait une proposition intéressante ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier l'abonnement fibre de la mairie, avec bascule sur la 4G en cas de coupure, à la société AB.COM.SERVICES, sise 901, avenue des Crémades à Orange (84100) à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 juin 2028 (63 mois).

Article 2 : De signer tout document relatif à ce dossier, d'accomplir toutes les démarches et de prendre toutes les mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Article 3 : La dépense, qui s'élève à un montant mensuel de 360 € HT pour la fibre et 65 € HT pour la connexion de secours 4G sera imputée à l'article 6262 du budget communal.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 09/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-034-218401388-20230308-DEC_2023_03

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

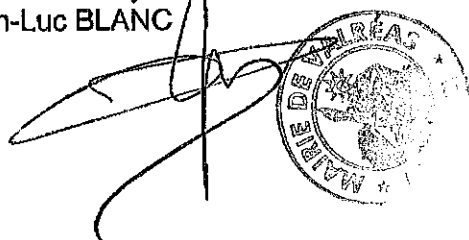
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville

Expédition en est adressée à Madame la Préfète du département de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 8 mars 2023

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Jean-Luc BLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Blanc', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALREAS' around the perimeter and a central emblem.

Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture le - 9 MARS 2023
De la publication sur le site internet de la Ville le - 9 MARS 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/03/2023

Application agréée E-legalite.com

09_AR-084-2164-01388-20230308-DEC_2023_03